



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXIII^e SESSION
Libreville, 3 juillet 2007

Réseau des Femmes parlementaires

RAPPORT

par

Mme Marie Rose NGUINI EFFA
(Cameroun)

Rapporteur

sur

Femmes et micro-crédit dans l'espace francophone

Chère Collègues

Mesdames, Messieurs

Lors de la dernière réunion de notre Comité directeur qui s'est tenue à Kribi (Cameroun) en février dernier, j'ai soumis au Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF un questionnaire portant sur les femmes et le microcrédit dans l'espace francophone que j'ai par la suite adressé à l'ensemble de nos sections. En effet lors de notre dernière rencontre à Rabat vous avez bien voulu que je poursuive la réflexion sur le rapport femmes et micro-crédit dans l'espace francophone. Comme vous le savez cette thématique est importante pour nos pays au nord, confrontés aux problèmes du chômage et de l'exclusion, elle est essentielle au sud pour les pays, dont l'économie est dominée par l'importance du travail des femmes. Aussi j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui ce projet de rapport finalisé et qui alimente le rapport que je vous ai déjà présenté à Rabat. Je tiens à remercier les¹ sections qui, par leurs contributions, m'ont permis de réaliser ce travail. Le principal constat que l'on peut tirer des réponses transmises au Secrétariat général de l'APF, est que le microcrédit, que ce soit au Nord ou au Sud vise à réduire la pauvreté il est perçue comme un instrument de développement qui peut conduire à l'autonomie des femmes de l'espace francophones. Au niveau des parlements et des gouvernements des pays francophones il y a une volonté d'établir un cadre institutionnel adapté permettant de favoriser le développement du microcrédit en direction des femmes.

Comme vous le savez, depuis 1997, la Campagne du Sommet du Microcrédit a poursuivi sans relâche son objectif, maintenant un engagement sans faille aux quatre thèmes principaux du Sommet : 1) desservir les plus pauvres, 2) desservir et renforcer le pouvoir d'action des femmes, 3) développer des institutions financièrement autonomes, 4) assurer un impact positif et mesurable sur les vies des clients et de leurs familles.

Cette Campagne est un effort mondial constant qui cherche à réduire la pauvreté en donnant aux plus pauvres dont les femmes leur autonomie. Comme je l'ai déjà rappelé lors de notre réunion de Toronto, c'est en 1998 que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2005 année internationale du micro-crédit. La mission de l'année 2005 était de promouvoir le micro-crédit et la micro-finance dans le monde, en mettant en lumière leur apport positif à l'accomplissement des (ODM) objectifs de développement du Millénaire.

¹ Région Afrique : Burkina Faso, Centrafrique, Gabon, Madagascar, Sénégal, Tunisie ; Région Amérique : Canada, Ontario, Québec ; Région Asie-Pacifique : Cambodge ; Région Europe , Communauté française de Belgique, France, Jersey, Luxembourg,, Monaco, Suisse, Valais.

Au mois de novembre dernier, plus de 2000 délégués de plus de 100 pays se sont réunis à Halifax, Nouvelle-Écosse, dans le cadre du Sommet Global du Microcrédit, pour évaluer les progrès déjà entrepris pour réaliser cet objectif du Sommet, celui d'atteindre 100 millions des familles les plus pauvres, ainsi que de lancer la seconde phase de la Campagne avec deux nouveaux objectifs

1. Travailler pour garantir que 175 millions des familles les plus pauvres, en particulier les femmes de ces familles, puissent accéder au crédit pour le travail indépendant et puissent bénéficier d'autres services financiers et commerciaux d'ici la fin de 2015. (Avec une moyenne de cinq personnes par famille, 875 millions d'individus en profiteraient.)

2. Travailler pour garantir que 100 millions des familles les plus pauvres franchissent le cap de un dollar par jour ajusté à la parité du pouvoir d'achat (PPA) d'ici la fin de 2015. (Avec une moyenne de cinq personnes par famille, cela signifierait que 500 millions d'individus pourraient vivre avec plus d'un dollar par jour, atteignant ainsi l'Objectif de développement du millénaire quant à la réduction de moitié de la pauvreté absolue.). Les données de la fin de 2005 ont été dévoilées au Sommet de Halifax.

Dans les pays francophones du Sud, le secteur de la microfinance est en pleine expansion. Il fournit des services financiers à des individus, groupes d'individus et plus particulièrement à des femmes ou des personnes morales qui n'ont pas accès aux financements bancaires. La proximité et la capacité à gérer des risques non couverts par des garanties traditionnelles sont des caractéristiques qui expliquent son intérêt et son potentiel pour les plus démunis et notamment pour les femmes.

Aujourd'hui, dans un monde où 80% de la population n'ont pas accès aux services financiers formels, la communauté internationale s'accorde sur le rôle de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. Il s'avère que le secteur de la microfinance assure plus efficacement l'insertion des femmes et des plus démunis dans les circuits économiques. Il aide les populations défavorisées essentiellement les femmes à accroître leurs revenus, à se doter d'actifs et à mieux se protéger des chocs extérieurs.

Dans le cadre de l'année internationale du microcrédit, décrétée par l'Organisation des Nations Unies, la plupart des pays francophones du Nord et du Sud ont organisé en 2005 des manifestations consacrées à la microfinance, pour dresser le bilan, analyser les tendances, identifier les pistes et lancer des plans d'action.

A l'occasion du Sommet de Ouagadougou (novembre 2004), les Chefs d'Etat et de gouvernements francophones ont exprimé leur souhait que la Francophonie développe des actions dans le domaine de la microfinance pour marquer davantage sa solidarité avec les populations les plus défavorisées des pays membres du Sud. L'appui au développement des institutions de microfinance ainsi que l'élaboration d'un cadre réglementaire adapté sont considérés comme des domaines prioritaires d'intervention de la Francophonie, compte tenu de leurs effets multiplicateurs tant sur l'emploi que sur la réduction de la pauvreté et de l'autonomie des femmes. La microfinance a également vu son importance soulignée lors du « Symposium sur l'accès aux financements internationaux », organisé en mai 2004 par la Francophonie.

C'est dans ce contexte que la Francophonie a organisé les « Journées francophones de la microfinance », en collaboration avec la Banque Tunisienne de Solidarité. Ces Journées qui se sont déroulées les 27 et 28 octobre 2005 à Tunis (Tunisie) ont eu les objectifs suivants :

a) présenter un état des lieux du secteur de la microfinance dans les pays francophones et restituer les conclusions des diverses manifestations organisées dans l'espace francophone dans le domaine de la microfinance ;

b). créer un cadre de réflexion prospective sur les thématiques de politiques et stratégies nationales, de réglementation et de régulation dans l'espace francophone ;

Fort de ces initiatives l'APF et notre réseau s'attachent aujourd'hui à apporter leurs contributions sur ce thème comme l'avait fait quelques années auparavant si bien fait notre commission de la coopération et du développement dans un rapport qui fut présenté dans le cadre de la XXVème session de l'APF à Ottawa.

Ce thème revêt une grande importance pour notre organisation et pour notre réseau car il intéresse au premier chef les femmes et leur autonomie. La pauvreté est la première raison de la mise à l'écart d'une grande partie de la population et notamment les femmes. Cette situation remet en cause la cohésion économique et sociale de chaque pays de l'espace francophone et elle nécessite la mobilisation de tous et plus particulièrement des femmes parlementaires pour être résolu ou au moins atténué. Ce thème s'inscrit dans l'esprit que s'est fixé notre réseau en faisant de la vulgarisation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF) et de l'accès des femmes aux fonctions politiques son combat.

Comme je l'ai rappelé lors de notre réunion qui s'est tenue à Rabat. le micro-crédit est un instrument très important car il réussit à accompagner bon nombre de femmes du nord et du sud à l'autonomie. En effet, les femmes restent le pilier fondamental de la famille. Permettre l'accession à l'indépendance financière de la femme constitue une garantie de voir le mieux être économique rejaillir sur le mieux être de chacun des membres de la famille et notamment sur le mieux être des enfants (éducation sanitaire, scolarisation).

Le bilan de l'année de la Micro finance qui s'est tenue en 2005 et le Sommet Global du Micro crédit tenue à Halifax au mois de novembre 2006 et qui a à la fois clos la première phase de la Campagne et officiellement lancé l'extension de la Campagne jusqu'en 2015 met en évidence le défi auquel sont confrontés les parlementaires des pays membres de l'espace francophone oeuvrant pour réussir à convaincre leurs gouvernements à consacrer davantage de ressources et d'intérêts aux programmes de micro financement qui intéressent en priorité les femmes. Le rôle des parlementaires membres de notre réseau, prendra en ce sens toute son ampleur. Intervenir dans le domaine législatif en contribuant à créer un environnement législatif et réglementaire plus favorable aux institutions de micro crédit mais également aux femmes tels sont les objectifs que nous devons nous fixés.

Le présent rapport qui vise à attirer l'attention des Etats membres de la Francophonie sur la nécessité de réagir conjointement face à un problème de plus en plus important. L'un des outils qui semblent le plus à même de lutter contre le phénomène est la mise en avant d'organismes de micro-crédit plus aptes à lutter contre la pauvreté en raison de leur implication locale et de leur efficacité quant à la réinsertion sociale et économique des personnes concernées au premier rang les femmes.

I. Le micro-crédit : un outil au service du développement des femmes

1. La réponse à une demande forte

Le principe de tout crédit est son remboursement. Or, les établissements bancaires traditionnels ne prêtent pas aux femmes pauvres de peur qu'elles ne soient pas en mesure d'honorer leurs échéances. L'accès au crédit leur est par conséquent refusé, faute d'apporter les garanties suffisantes à l'obtention d'un prêt.

Or, les résultats obtenus avec le micro crédit traduisent une mutation profonde dans le domaine du micro financement qui va à l'encontre de l'idée selon laquelle les personnes défavorisées sur le plan économique ne remboursent pas.

Dans certains pays de l'espace francophone on trouve de nombreux emprunteurs et emprunteuses auprès d'institutions financières. Malgré la forte pauvreté des pays de cet espace, les programmes bien gérés obtiennent un taux de remboursement très élevé qui se situe autour de 95 %, donc supérieur au taux de remboursement des crédits.

Il apparaît donc que l'usage du prêt comme outil contre la pauvreté et pour l'épanouissement des femmes peut être utilisé avec efficacité. A la différence d'aides économiques sous forme de dons, les fonds prêtés, une fois remboursés, peuvent être réutilisés en faveur d'autres emprunteurs. Il suffit uniquement de réunir la somme nécessaire pour engager cette activité de prêt.

Le principe du micro crédit repose sur la possibilité pour les plus pauvres d'accéder à des crédits à des taux normaux qui leur étaient habituellement refusés. Cela leur permet d'améliorer graduellement leur existence, notamment en favorisant la création d'auto emplois par lesquels ils parviennent à une certaine autonomie.

L'accès au micro crédit n'est pas chose aisée pour les pauvres et plus particulièrement pour les femmes. Cette situation les handicape dans leur volonté de développer une activité génératrice de revenus en vue d'améliorer leur niveau de vie. Une étude dans six pays en voie de développement réalisés par l'agence financière suisse FUNDES a montré que le principal problème de 70% des petits entrepreneurs était l'absence d'accès au crédit.

Les montants de ces micro crédits ne sont pas très élevés au niveau de la somme prêtée. Ils sont destinés à de petits projets productifs. Les destinataires du micro-crédit sont généralement des femmes qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petit commerce (ventes de vivres, de cigarettes, de boissons, etc), l'achat d'une vache ou le paiement de l'écolage des enfants. Le micro crédit est donc étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il est local et proche des gens. Quelquefois seulement, il est lié à l'épargne, en particulier en Afrique.

L'investissement de base nécessaire dans les pays du nord est bien évidemment supérieur en raison des différences de niveau de vie avec les pays du Sud. Cela n'empêche pas de multiples organismes de micro-financement d'exister. A ce niveau, il faut citer le travail de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) qui octroi des « prêts solidaires » plafonnés à 5000 euros, ainsi qu'à des prêts de montant progressif, démarrant à 1000 euros, accordés aux personnes qui mènent déjà une activité génératrice de revenu.

Une telle démarche constitue dans les pays industrialisés une voie d'insertion et une alternative dynamique à l'aide sociale.

2. Une approche de proximité pour des situations variées auxquels sont confronté les femmes

La meilleure manière de répondre aux besoins locaux se traduit par une présence forte des organismes de crédit sur le terrain. Ce système n'est pas sans rappeler le réseau d'agences bancaires d'une banque traditionnelle. Ainsi l'exemple de la Grameen Banke fondée par le Pr Yulnus est incontestable. Celle-ci est présente dans plus de 33 000 des 68 000 villages que compte le Bangladesh.

Le micro-crédit réussit à toucher un nombre toujours plus grand de personnes. Ainsi la Grameen Bank a prêté quelques 2 milliards de dollars à 2,3 millions de personnes dont plus de 90% sont des femmes pauvres. Au sommet du micro-crédit qui s'est tenu en février 1997 à Washington et qui a réuni 2900 participants de 137 pays, a été mise en place une campagne de 9 ans pour l'attribution de crédits en vue de la création d'emplois et à destination de 100 millions de familles pauvres dans le monde, plus particulièrement à des femmes. Le Sommet Global du Microcrédit 2006 qui aura lieu du 12 au 15 novembre, 2006 à Halifax, Nouvelle-Écosse (Canada) permettra à plus de 2.000 délégués de plus de 100 pays participant à l'événement, d'évaluer le progrès accompli vers le but de la campagne qui est d'atteindre 100 millions des personnes les plus pauvres du monde vers la fin de 2005, et de lancer la deuxième étape de la campagne.

L'approche de proximité résulte également du regroupement des emprunteurs au sein d'un petit groupe de quelques personnes. Cela permet de créer un lien de solidarité entre les membres du groupe. Ce système repose sur l'existence d'un fort tissu social préexistant dans certaines catégories de la population. Si ce type de relations se rencontre plus facilement dans les pays du Tiers Monde, elle n'est pas inexistante en Europe. Elle se retrouve, par exemple, auprès de certaines minorités telles que les tsiganes ou les Romes en Roumanie ou en Moldavie.

Si l'une des bases du micro-crédit repose souvent sur la solidarité existant au sein d'un petit groupe, cela n'empêche l'existence d'autres pratiques tout aussi efficaces. Par exemple, au cours de ces dix dernières années, les gestionnaires du micro-crédit se sont développés face à la demande.

3. La volonté de remplacer l'assistanat par l'accompagnement

Après l'obtention d'un prêt, l'emprunteur ne doit pas être abandonné à lui-même. Pour renforcer l'efficacité du micro-crédit, il doit pouvoir bénéficier de conseils. Cette aide va lui permettre d'orienter au mieux son action, pour qu'il puisse en valoriser les effets positifs.

Certaine fondation propose un service de formation pour les micro entrepreneurs, qui consiste à organiser des réunions traitant des aspects de la gestion d'une micro entreprise.

En France, l'Association pour le droit à l'initiative économique apporte à ses clients un accompagnement individuel gratuit avant et après le démarrage de l'entreprise et organise des cercles des créateurs qui leur permettent d'échanger leur expérience et bénéficier d'informations et de formations adaptés.

En Belgique, une coopérative de crédit alternatif (CREDAL) propose d'abord aux emprunteurs des services d'encadrement en matière de gestion.

Des praticiens et praticiennes considèrent aussi l'importance du recours à des services financiers qui considèrent la protection du revenu (épargne, assurance et autres mécanismes destinés à atténuer la vulnérabilité) comme un complément nécessaire à la mise en valeur du revenu. La déclaration de Dhaka (ratifiée par 21 ONG de l'Asie du Sud en 1996) insiste sur l'importance d'offrir un vaste éventail de services financiers pour répondre aux besoins financiers variés des pauvres et des plus pauvres et notamment des femmes.

En effet, le micro-crédit donne de meilleurs résultats lorsqu'il est combiné à d'autres interventions. Il faut s'inspirer d'un large éventail de projets populaires menés en Asie du Sud et se rendre compte que d'autres formes d'aide sont requises. À cette fin, il importe de voir les incidences dans une perspective globale dépassant le cadre restreint de l'évolution à court terme du revenu.

Les spécialistes doivent se demander non pas si le micro-crédit est utile, mais dans quels cas, pour qui, et en combinaison avec quels autres efforts. Le CARB, à l'instar de nombreuses autres ONG, reconnaît volontiers que le crédit, pris séparément, comporte de grandes limites comme instrument de développement. Le CARB a d'ailleurs recours à des programmes de rechange pour obtenir de meilleurs résultats.

Cette constatation justifie amplement la prise en considération des besoins financiers généraux des femmes et des hommes pauvres. L'épargne, les prêts à la consommation et les régimes d'assurance ont une place capitale à l'intérieur des stratégies destinées à faire face aux difficultés et à atténuer la vulnérabilité des pauvres. En ce moment, la plupart des programmes de micro-crédit ne répondent qu'en partie aux besoins financiers des hommes et des femmes. Il n'est donc pas surprenant que les institutions de micro-financement remplacent rarement toutes les autres sources informelles de crédit.

II. Une ressource à valoriser : les femmes

1. Les femmes : un groupe cible à privilégier

Vouloir lutter contre la pauvreté sans chercher à réduire les inégalités entre hommes et femmes est un leurre. Il apparaît de plus en plus évident que le renforcement et l'amélioration de l'égalité entre les sexes s'imposent comme un élément crucial d'une stratégie de développement à long terme.

Or, selon certaines études, les femmes représentent 70 % des individus vivant avec moins d'un dollar par jour. Non seulement les femmes représentent bien la majeure partie des individus les plus pauvres, mais elles sont plus vulnérables que les hommes. Ainsi malgré des aides sociales qui peuvent exister dans certains pays d'Europe, certaines femmes, telles que les mères célibataires ou les divorcées peuvent se retrouver face à de fortes difficultés pour subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs enfants.

Dans certains pays de l'espace francophone, une étude de la Fondation internationale pour le développement économique globale, montre qu'en ville 57% des chefs de famille sont des femmes et 46% à la campagne. Ce sont pourtant les hommes qui ont le plus de facilités d'accès au crédit et obtiennent les prêts les plus importants, à savoir que 84% des crédits vont à des hommes. Les banques, d'après l'enquête distribuent 94% des crédits disponibles pour la production ou la consommation à des hommes et seulement 6% à des femmes.

Sur la base de ces constats liés à la pauvreté et à la vulnérabilité des femmes, il semble nécessaire d'agir en leur faveur. L'un des moyens à notre disposition est de mieux les cibler à travers le micro-crédit pour leur donner les moyens de s'aider elles-mêmes.

Une telle démarche, si elle est non seulement nécessaire, se révèle efficace en raison d'expériences analogues déjà menées dans d'autres pays.

L'un des critères principaux sur lequel doit se fonder toute aide au développement doit être son efficacité et son impact réel sur les bénéficiaires.

Au niveau des programmes de micro-finance existant, on constate que les femmes remboursent généralement mieux que les hommes, en particulier lorsqu'il s'agit de programmes de micro-finance fondés sur une méthodologie de groupe ou de crédit solidaire.

De plus, il se trouve les prêts consentis aux femmes ont un effet de multiplication bénéfique plus considérable parce que les femmes font en sorte que les enfants profitent des avantages tirés de l'amélioration des revenus de la mère. Les femmes consacrent notamment des ressources accrues au foyer, à l'éducation et à l'alimentation. Ainsi, dans le cadre d'un programme de micro-crédit financé par l'UNICEF au Vietnam, il y a été constaté que 97% des filles des personnes qui empruntaient de l'argent allaient à l'école contre seulement 73 % pour les autres.

2. La prise de conscience de l'existence d'un potentiel

Le fait de donner accès aux services financiers aux femmes renforce leur capacité en terme de prise de décision. En effet par leur insertion dans un mécanisme d'accès au crédit, les femmes de certaines régions de l'espace francophone sont amenées à prendre certaines décisions, entre autres par rapport à leur activité génératrice de revenus. Cela est le cas par exemple, au niveau de l'utilisation du crédit pour agrandir sa micro-entreprise. Petit à petit, ce changement en matière de prise de décision intervient également pour des questions liées à la vie quotidienne et familiale.

De cette situation découle une plus grande confiance en soi. Bien que ce concept soit difficilement quantifiable, les femmes qui ont accès au micro-crédit vont prendre conscience de leurs capacités. Elles vont tirer une fierté légitime de leur réussite.

L'on constate souvent que dans les familles à faibles revenus, l'homme a tendance à dominer la femme et la maintient dans une situation de dépendance financière. Grâce au développement de sa micro-entreprise, la femme génère son propre revenu, contribue au revenu familial et acquière ainsi un certain degré d'autonomie par rapport à des dépenses qu'elle peut engager. L'accès des femmes au crédit semble avoir des implications sur les relations homme-femme au sein du ménage. Même si les changements à ce niveau se déroulent

lentement, ils vont dans le bon sens et permettent d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ainsi le micro-crédit peut avoir un effet favorable en ce qui concerne la violence domestique. Dans la pratique, même si cette autonomie n'est pas toujours bien acceptée par le mari, cela ne s'est que rarement traduit par une augmentation de la violence domestique. Au contraire, il faut plutôt considérer le fait qu'en participant à un programme de micro-finance, la femme peut y trouver un moyen d'échapper à des relations basées sur une domination abusive de la part de son partenaire.

Toutefois, l'évaluation des incidences soulève des difficultés et exige souvent de comparer les avantages retirés sur le plan social par rapport aux coûts sociaux. Par exemple, la participation d'une femme à un programme de crédit peut se traduire à la fois par une amélioration de sa situation et un accroissement de sa charge de travail. L'évaluation des avantages de faire partie de groupes de pairs pose également un défi. Comme nous l'avons déjà dit, il est généralement convenu que, dans de nombreux pays francophones, l'adhésion des femmes à de tels groupes leur donne plus de liens avec les autres, les met en possession de plus amples renseignements et élargit leur mobilité, leur confiance en elles-mêmes ainsi que le degré de solidarité. Les réunions renforcent le pouvoir des femmes pourvu que ces dernières puissent, par exemple, y discuter également de leurs problèmes personnels et non pas presque exclusivement de remboursement et de la gestion du programme. Par ailleurs, les réunions accaparent du temps normalement consacré à d'autres activités. En dernière analyse, la nature des réunions aura un effet déterminant sur les résultats.

3. La micro-finance comme moyen d'autonomie économique et sociale pour les femmes de l'espace francophone.

Dans de nombreux cas dans les pays de l'espace francophone, le micro-crédit a contribué à modifier les perceptions au sujet de l'apport des femmes au développement économique et social ainsi que de leur rôle sur ce plan. Plus précisément, le micro-crédit s'est traduit par une reconnaissance élargie de la fonction productive des femmes.

Ainsi une entrepreneuse du Burkina Faso affirme tout l'intérêt du microcrédit pour les femmes. « Nous sommes en mesure de disposer comme bon nous semble de l'argent que nous gagnons. Nous en retirons en outre «fierté et respect», parce que cet argent est la preuve de notre contribution. Sans cela, nous travaillons comme des bêtes de somme et nous n'obtenons aucune considération pour cette aide. Même nos propres maris affirment que nous ne travaillons pas. Lorsque nous avons notre propre argent, nous cessons d'être « dépendante au point d'être à la merci d'une autre personne ».

Qu'elles soient pauvres ou non, il est possible que les femmes profitent de leur autonomie financière nouvellement acquise pour s'affirmer, se défendre contre des conjoints violents ou servir de modèles au sein de la collectivité.

Par ailleurs, les programmes de micro-crédit dans les pays de l'espace francophone ont, dans de nombreux cas, accru la mobilité et consolidé les liens entre des femmes auparavant confinées à la maison. Les emprunteuses deviennent solidaires dans le contexte de leur participation à des cercles de prêt et à des organisations de village. Ce phénomène est tout particulièrement sensible dans certaines zones rurales dans certains pays de l'espace francophone où la mobilité des femmes est réduite. Les réunions hebdomadaires leur donnent la possibilité de se rencontrer à l'extérieur du foyer pour discuter de leurs problèmes. Certaines études laissent entendre que l'autonomie financière élargie aurait des incidences sociales d'une grande portée, notamment un rôle plus important des femmes dans les affaires de la famille, entre autres les finances de cette dernière.

Dans le cadre d'efforts plus larges visant à hausser le degré de sensibilisation et de mobilisation des femmes, le crédit est susceptible d'apporter une contribution importante en tant que premier pas vers le renforcement du pouvoir. D'abord, les femmes élargissent leurs rapports et consolident leurs réseaux avec d'autres femmes par le truchement de réunions. Ensuite, leur capacité de mériter des prêts, de les rembourser et d'accumuler des économies est susceptible d'accroître leur assurance et le sentiment de leur valeur. Finalement, les études sur la participation des femmes à certains programmes de micro-crédit démontrent que la participation aux programmes de crédit peut déboucher sur l'amélioration de la situation de la femme dans la maison et la collectivité.

Un certain nombre d'organisations en Asie ont conçu leurs programmes de manière à faire une place aux femmes dans des rôles de dirigeantes et de modèles à l'intérieur d'occupations souvent non traditionnelles. Ces organisations procurent une aide et une formation technologiques aux femmes qui exercent des fonctions d'adjointes professionnelles (ou d'adjointes techniques dans le cas du BRDB). À leur tour, les femmes qui obtiennent cette aide et cette formation à caractère technique font profiter de cette expérience d'autres personnes de la même région. On forme ainsi des gens qui fournissent des services vétérinaires et para juridiques ambulants. Ces programmes apprennent en outre aux femmes les métiers non traditionnels de charpentier, fabricant de briques et sériciculteur. D'autre part, ces programmes enseignent aux femmes de la collectivité à devenir des formatrices spécialisées, à mettre en oeuvre des nouvelles techniques et à exploiter de nouvelles aptitudes.

Le revenu ne constitue qu'un seul élément de l'équation relative à l'incidence sur l'égalité des sexes. En effet, les femmes poursuivent rarement un objectif unique consistant à accroître le revenu. Par ailleurs, d'autres transformations, par exemple celles qui augmentent la visibilité des femmes et leur permettent d'exprimer leurs préoccupations, peuvent offrir un moyen d'exercer une influence à long terme sur l'amélioration de leur situation et de l'égalité des sexes. Par exemple, les femmes dans les rôles et les métiers non traditionnels remettent en question les normes convenues et tracent la voie aux générations futures.

Dans le contexte d'efforts plus larges visant à sensibiliser davantage les femmes et à les mobiliser, le crédit peut jouer un rôle important. On peut en effet s'en servir comme point de départ pour consolider les réseaux de femmes, améliorer la mobilité de ces dernières, élargir leurs connaissances et la confiance qu'elles ont en elles-mêmes, et rehausser leur place au sein de la famille.

Les femmes concernées servent de modèles dans le village et constituent, sur le plan de la mobilité et de la visibilité des femmes, des exemples qui remettent en question les normes en vigueur.

III. Les implications d'une telle démarche

1. Le choix des partenaires

Le choix de partenaires qui peuvent chacun apporter leurs capacités à la réussite du projet est important. Il est possible de s'appuyer sur différents types de structures. Elles sont principalement au nombre de quatre.

Les tontines sont la forme traditionnelle la plus répandue de l'épargne et parfois du petit crédit. Tout comme les caisses locales et mutuelles, elles ne sont pas reliées à de grandes organisations, ni aux banques. Elles agissent de façon autonome pour un groupe de villages ou un quartier urbain. Elles reçoivent l'épargne de leurs membres, fixent elles-mêmes les taux d'intérêt sans tenir compte des lois et du marché financier. Elles sont informelles. Les membres se prêtent entre eux l'argent épargné dans le même environnement. Elles font rarement appel au marché financier et ne reçoivent pas d'aide extérieure. Leur rôle et leur fonction sont essentiels. Elles répondent parfaitement aux besoins locaux et les remboursements sont excellents car tout le monde se connaît et il n'existe que peu de risque, car il y a auto contrôle.

De nombreuses caisses locales d'épargne et de crédit se sont organisées pour obtenir davantage de crédit que les possibilités créées par leur épargne et répondre ainsi à la demande locale ou pour placer l'épargne non prêtée. Elles ont constitué des unions et fédérations, quelquefois puissantes à l'exemple de l'APRACA (Association de crédit agricole d'Asie et du Pacifique), l'AFRACA (Association Africaine de crédit agricole) ou encore les COOCEC ou COOPEC (unions coopératives et Mutuelles d'Epargne et de Crédit). Au niveau national, en Afrique de l'Ouest, des organisations, telles par exemple Nyesigiso et Kafo Jiginew au Mali, l'ACEP au Sénégal, le FCPB au Burkina Faso, la FECECAM au Bénin rassemblent des dizaines de milliers de membres épargnants ou/et emprunteurs et sont des partenaires efficaces et incontournables de l'attribution du crédit au monde paysan ou aux artisans du secteur non formel urbain.

Ces unions et fédérations représentent donc des millions de membres, plus particulièrement des milieux paysans, fonctionnaires et petits commerçants. Elles sont bien ancrées dans leur milieu et sont organisées en mutuelles pour couvrir leurs risques. Elles font un effort important de formation de leurs gestionnaires souvent issus des caisses locales et de leurs membres. Elles sont bien gérées. Les taux d'intérêt utilisés pour rétribuer l'épargne ou prêter aux paysans, aux commerçantes ou aux femmes entrepreneurs varient selon les cas. L'aide extérieure est souvent étroitement mêlée à leur financement pour couvrir leurs efforts de formation notamment.

Depuis une vingtaine d'années, de très nombreuses fondations, associations ou ONG se sont créées pour distribuer et gérer le micro-crédit dans certains pays de l'espace francophone notamment, en Afrique et en Asie. Ces organisations agissent comme des intermédiaires entre les "financeurs" (agences de coopérations, ONG du Nord, banques, etc.) et les demandeurs de crédit, isolés ou organisés en petits groupes professionnels.

La diminution des dons de l'aide internationale pour financer à fonds perdus des projets de développement et le transfert de ces dons vers des prêts ou des fonds de prêts aux ONG du Sud ont souvent facilité, en Amérique Latine en particulier, la création de "Fundacion del Desarrollo", devenues gestionnaires de crédits accordés aux producteurs ou commerçants locaux du secteur informel dans la ville comme à la campagne.

Ces Fondations et ONG ont joué par le passé et jouent encore actuellement un rôle essentiel dans le développement du micro-crédit. Des millions de petits producteurs ou commerçants dépendent de leur action. Ces organisations se sont professionnalisées et offrent actuellement des services de médiation financière de grande qualité.

Proches des bénéficiaires, désireuses de les aider à progresser, ces fondations, associations et ONG, sont des agents indispensables pour le bon fonctionnement du micro-crédit dans le Sud et à l'heure actuelle dans les pays de l'Europe de l'Est et certains secteurs des villes d'Europe et d'Amérique du Nord.

Depuis quelques années, entraînées par l'expérience de la Grameen Bank du Bangladesh, les grandes Fondations et ONG du micro-crédit de plusieurs pays du Sud ont leur propre banque. Limitées dans leur financement et souvent par des règles administratives nationales, ces organisations, face à la demande considérable de crédit émanant des petits producteurs et commerçants du milieu informel, mais aussi des petites et moyennes entreprises naissantes ou en développement, ont promu des instruments financiers qui ont évolué, avec l'accord des Etats et la reconnaissance des banques centrales, vers la création d'institutions financières formelles et de banques, spécialisées dans le financement du micro-crédit. Plusieurs d'entre elles gèrent des portefeuilles de micro-crédit supérieurs à 10 millions de \$US.

Ainsi, les professionnels du micro-crédit donnent les instruments financiers et les structures nécessaires pour attirer et gérer l'épargne des populations et souvent des clients auxquels ils accordent du crédit et pour bénéficier des lignes de crédit accordées par les Banques internationales de développement ou les Agences bilatérales de coopération. Il s'agit donc d'un progrès important.

2. Un processus à encadrer

Pour que les femmes contrôlent davantage le crédit dans les pays de l'espace francophone, il faudra consacrer plus de ressources à la gestion, au perfectionnement des aptitudes, au développement social, à l'ouverture des marchés et à la transformation des attitudes à l'égard de l'autonomie financière des femmes.

Il importe non seulement de s'intéresser au partage du travail, mais aussi à la distribution des avantages selon le sexe. Il existe trois formes de contrôle :

le contrôle sur les ressources financières empruntées

le contrôle sur les entreprises ou les activités génératrices de revenus

le contrôle sur les dépenses ou l'utilisation des bénéfices.

L'obtention du crédit peut être conditionnée au respect de certaines demandes qui mettent l'accent sur le développement à long terme. Ainsi l'obligation d'inscription des enfants, y compris des filles à l'école permet à la fois de lutter contre le travail des enfants tout en favorisant l'alphabétisation et l'éducation des nouvelles générations. Dans le cadre d'un programme de micro-crédit appliqué en Egypte, les femmes dont les enfants travaillaient se voyaient accorder un prêt une fois qu'elles les avaient inscrites à l'école.

Il est également possible d'associer l'obtention du crédit à une épargne forcée permettant à l'emprunteur de disposer des fonds nécessaires pour faire face à d'éventuels imprévus ou pour permettre de disposer de quoi financer des investissements postérieurs.

L'usage qui va être fait du crédit revêt une importance particulière pour que celui-ci atteigne son objectif prioritaire à savoir l'amélioration du niveau de vie dans le cadre d'un développement durable. De ce fait considéré seulement, le revenu du foyer risque de donner une idée trompeuse des incidences. Il existe des coûts inhérents au développement qui peuvent affecter l'ensemble d'une communauté.

Soulignons que tous auront à assumer des coûts sociaux, mais que, proportionnellement, les femmes et les enfants seront beaucoup plus touchés, car plus exposés. Un travail préventif est donc nécessaire. Les coûts en question sont rarement pris en considération par les évaluations, mais ils peuvent se faire sentir dans les secteurs suivants :

L'environnement (p. ex., un four de briques qui pollue l'environnement)

la santé et la sécurité (p. ex., une entreprise de feux d'artifice qui met la sécurité en péril)

un accroissement de la charge de travail qui, au mieux, ne se traduit que par un faible accroissement des revenus (par exemple, plus de travail pour les femmes et les enfants, mais peu de contrôle sur le revenu)

le coût d'option relié aux activités négligées (p. ex., moins de temps consacré par les parents aux soins des enfants, à l'hygiène et à d'autres activités sociales bénéfiques).

La meilleure manière d'éviter ce type d'inconvénients est de conseiller les emprunteurs notamment les femmes sur l'usage à faire du crédit. Pour cela, il s'agit de tenir compte de leurs compétences et de leurs désirs tout en prenant en compte les besoins locaux.

Si le but du micro-crédit est d'aider une personne et ses proches à améliorer ses conditions de vie, cela ne doit pas être au détriment des autres membres de la communauté. Dès lors le fait d'informer les entrepreneurs sur les choix qu'ils effectuent leur permet d'employer des techniques plus productives et plus respectueuses de l'environnement. Ce souci de renseignement doit reposer sur le travail d'ONG ou d'associations locales qui connaissent la réalité du terrain. Leur travail vient en complément de celui des organismes prêteurs.

3. L'évaluation des impacts du micro-crédit chez les femmes de l'espace francophone

Qu'en est-il de l'impact du micro-crédit chez les femmes de l'espace francophone ? Avant de soutenir tout projet de développement, il faut s'assurer de son efficacité. Or, on constate que les femmes ont bénéficié, sans aucun doute, du micro-crédit par exemple, par l'amélioration des soins de santé, des dépenses pour l'éducation.

Des recherches démontrent que les ménages, ayant accès au crédit, ont plus de capacités d'adopter la technologie, d'augmenter leurs revenus, d'améliorer les dépenses pour la nourriture, la santé et l'éducation que ceux qui n'ont pas accès au crédit. Des études indiquent que les services du micro crédit mènent à un meilleur niveau nutritif et une baisse de mortalité infantile.

Dans certains pays de l'espace francophone l'accès au crédit, octroyé par les organisations de crédit, a eu un impact positif sur l'usage des contraceptifs et l'émancipation des femmes. Des études ont prouvé que, par le biais du micro crédit, les pauvres et les femmes prennent confiance et deviennent plus familier avec les institutions financières. L'épargne offre aux pauvres et aux femmes une plus grande sécurité et la capacité de faire face aux besoins urgents en cas de crise.

D'autres recherches démontrent que l'octroi de services financiers aux femmes les aident à augmenter leur confiance, leur mobilité, leur accès aux marchés, leur indépendance et leur volonté de prendre des décisions.

4 Une amélioration qualitative des conditions de vie de femmes

La participation des femmes à des réunions leur permet de mettre en commun non seulement leur expérience, mais de parler des difficultés qu'elles rencontrent. Ainsi le renforcement de la solidarité collective permet de favoriser la défense des droits de l'Homme, mais surtout ceux de la femme.

L'incidence des programmes de micro entreprises sur le renforcement du pouvoir met en relief les effets du programme sur la solidarité collective. Les exemples d'implication collective foisonnent dans les pays de l'espace francophone. Toutefois, en raison de l'important volet d'action communautaire que comporte le programme, les membres collaborent de plus en plus à la commercialisation, aux projets communautaires et à l'achat en vrac de produits de consommation.

A travers, cette volonté de travailler ensemble se développent les ferments nécessaires en vue du renforcement de l'engagement public de chaque citoyenne. Celle-ci se rend compte de ses droits et va chercher à les faire respecter. Dès lors sa volonté de voir pris en compte son opinion favorise un rejet de tout arbitraire et un esprit qui revendique la démocratie et qui tend à son développement. Cette évolution des mentalités est surtout nécessaire pour l'épanouissement des femmes. Celles-ci peuvent ainsi prendre conscience de leur force et revendiquer la place qui leur revient de droit.

L'engagement public s'est également traduit par des actions de revendications salariales. Ainsi dans certaines régions, un autre moyen d'accroître le revenu des pauvres et de favoriser l'égalité entre les sexes consiste à soutenir les mouvements ouvriers dans les nouveaux secteurs économiques où les pauvres, et surtout les femmes, sont largement présents. Dans la foulée de la libéralisation des échanges commerciaux et de l'essor économique accéléré de nombreuses économies d'Asie, les emplois mal rémunérés et le travail rémunéré à la pièce prennent rapidement de plus en plus d'importance tant à l'intérieur qu'à la périphérie des zones de libre-échange. Les conséquences de ce phénomène, surtout pour les femmes, sont bonnes et mauvaises. À plusieurs endroits, la création d'organisations de femmes pour négocier des salaires justes, des avantages convenables et des conditions de travail acceptables contribue de manière utile à lutter contre la pauvreté et à mettre en valeur l'égalité des sexes.

L'existence de groupes qui rassemblent les femmes emprunteuses ne doit pas seulement être un lieu où l'on aborde uniquement les questions liées au remboursement du crédit. Il s'agit d'un moment pendant lequel elles peuvent échanger leur expérience.

Ces rencontres peuvent également permettre d'informer les femmes. Conscient de cette possibilité, à l'image de ce que fait la Grameen Bank certaines organisations ont décidé de s'intéresser à d'autres aspects de la vie. Cela a débouché à l'édition d'une liste de principes de vie censés guider les populations rurales défavorisées dans leur amélioration de la vie quotidienne et dans leur cheminement vers un développement durable. Des sujets aussi variés

que l'importance de la nutrition, de l'hygiène, de l'éducation des enfants, par exemple, sont abordés.

Une telle démarche aurait de nombreux effets bénéfiques pour l'information des européennes qui sont pauvres. Ainsi ce type de réunion pourrait mettre en garde les jeunes filles des pays d'Europe centrale et orientale contre les risques liés à la prostitution forcée. L'information réussirait à mieux atteindre des populations vivant dans les campagnes. Les femmes pourraient ainsi être informées de leurs droits. Elles pourraient également avoir accès à des formations pour leur apprendre des rudiments d'hygiène, de diététique et différentes autres informations qui pourraient faciliter leur vie.

IV Développement des programmes de micro crédit en Francophonie et leur perspective a destination des femmes

La Francophonie a décidé de relancer la coopération dans le domaine des micro-crédits, qui profitent aux pauvres et particulièrement aux femmes aussi bien dans les pays du Sud que du Nord, en particulier à travers la formation des opérateurs sur le terrain.

Le sujet de la micro finance, à été a l'ordre du jour sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Ouagadougou, Les pauvres se sont souvent montrés aptes à honorer leurs dettes et le système s'est depuis développé avec succès en Asie et en Amérique du Sud, l'Afrique étant la dernière à se mobiliser. Connaissant déjà le système de la tontine (fonds d'épargne commun au sein d'un groupe), l'Afrique francophone multiplie en effet depuis quelques années les projets du micro crédit, mobilisant en particulier les femmes.

La Francophonie institutionnelle réaffirme l'importance du micro-crédit dans le développement, estimant qu'elle ne devait pas être considérée comme un remède accessoire à la pauvreté, mais comme une option offrant de réelles possibilités aux femmes. du micro-crédit intéresse la Francophonie à deux titres : elle est fondée sur les valeurs de solidarité et de dignité que préconise le mouvement, et son efficacité est liée à l'environnement culturel qu'elle cherche à sauvegarder. La Francophonie souhaite développer avec l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) et avec le secteur financier traditionnel, du micro-crédit étant, selon la Francophonie le point de rencontre entre les règles universelles de la finance et les réalités du terrain. Elle a ainsi sa place comme élément de régulation dans le processus de mondialisation.

L'an 2005 a été l'année de la micro-finance. Ce fut donc le moment à la fois d'engagements politiques forts et de propositions techniques novatrices. La Francophonie veut contribuer à l'amélioration des réglementations et au renforcement des capacités des institutions de micro-finance, afin qu'elles deviennent des organismes financiers à part entière, offrant une gamme complète de services. L'OIF souhaite notamment inciter les banques centrales africaines à assouplir les règles du secteur bancaire afin que celui-ci puisse intervenir dans le domaine des micro-crédits. Elle envisage aussi la mise en place, à travers notamment le soutien de l'AFD, d'un fonds de 20 millions d'euros qui devrait garantir l'ouverture de lignes de crédit auprès des banques commerciales pour prêter aux démunis. L'AFD envisage, avec l'aide de la France et d'autres pays, en particulier francophones, et d'organisations comme le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et la Banque mondiale, ont organisé une conférence internationale à Paris dans le cadre de l'année internationale de la micro-finance. Plus de 60 millions de bénéficiaires dont 60 % de femmes

Le récent Sommet de Ouagadougou qui avait comme thème " la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable " s'est concentré sur les engagements pris en 2002 à Johannesburg en identifiant les difficultés et les moyens d'accroître la solidarité entre Etats et gouvernements ayant le français en partage afin d'atteindre les objectifs du développement durable. Les débats au Sommet ont particulièrement porté sur les sources innovantes de financement du développement, le micro-crédit et sur le commerce international du coton

La Francophonie invite par conséquent les Etats membres à prendre des mesures pour favoriser l'essor d'organismes de micro-financement en encourageant la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain, à savoir les services sociaux de l'administration, les organisations non gouvernementales, les associations ainsi que des entreprises privées tels que des établissements bancaires qui peuvent chacun apporter leur expérience dans le domaine.

En plus de la nécessité de mobiliser le financement nécessaire, l'effort de la Francophonie dans le domaine du microcrédit doit viser à renforcer l'accroissement des capacités institutionnelles des ONG de microcrédit, des coopératives et des mutuelles de crédit, des groupements communautaires et des banques orientées vers les pauvres. Cet effort devrait être fondé sur un échange formel de connaissances pratiques entre les praticiens francophones du microcrédit.

Sachant que la plupart des connaissances techniques sur le micro-crédit existent dans les pays en développement, un réseau de partage mutuel permanent entre les différentes organisations de microcrédit de la Francophonie pourrait ainsi permettre d'organiser des cours de formation et d'offrir des services techniques. Ce réseau de partage et d'échanges pourrait être intégré au sein du réseau d'interventions en matière d'appui à la mobilisation de l'épargne et à la microfinance qui fonctionne déjà grâce à l'Agence de la Francophonie.

Le partage d'une expertise technique et d'une langue commune devrait aussi inciter à renforcer l'organisation, les effectifs et les moyens des programmes de microcrédit existants, notamment, en élaborant des manuels de formation sur les systèmes administratifs, financiers et opérationnels des programmes ainsi qu'en mettant en place des systèmes informatiques de gestion efficaces afin de mieux suivre les résultats des programmes. La création de nouvelles possibilités de formation à l'intention des cadres supérieurs, des directeurs généraux et des membres des conseils d'administration des organisations de microcrédit s'avère également indispensable pour renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et de valorisation des ressources.

Le Rôle des femmes parlementaires dans l'accès des femmes au microcrédit

1. Réformes législatives et réglementaires

Les femmes parlementaires, ont un rôle important à assumer dans le domaine de l'accès au microcrédit.

Cet accès est subordonné à l'information des concitoyens qui présentent les caractéristiques des femmes.

Il ne s'agit plus de s'appuyer sur les seuls médias traditionnels pour toucher les femmes les plus démunies. Les femmes parlementaires doivent également soutenir la décentralisation des organismes accordant des microcrédits et recourir à toutes les associations ou personnes-ressources qui peuvent relayer l'information auprès des femmes.

En qualité de parlementaires membre du réseau des femmes parlementaire de l'APF, œuvrant dans le domaine législatif, nous pouvons également contribuer à créer un environnement législatif et réglementaire plus favorable aux institutions de microcrédit et aux femmes.

Parmi les conditions de réussite identifiées, citons la simplification du processus de création d'une institution de microfinance, accompagnée de la fermeté quant aux conditions liées à sa gestion courante et sa supervision.

Des dispositions législatives assurant l'intégrité des programmes de microcrédit et réduisant en même temps les obstacles administratifs auxquels ils sont confrontés sont donc souhaitables. Elles devraient notamment porter :

1. sur la mobilisation et la préservation de l'épargne ainsi que sur la protection des épargnants ;
2. sur l'adaptation des taux d'intérêts aux réalités du microcrédit ;
3. sur l'autorisation de prêts non garantis de manière « *à encourager les institutions financières commerciales à servir les clients pauvres et les femmes, soit directement, soit dans le cadre de partenariats avec des programmes de micro financement* » (15) ;
4. sur la modification appropriée des conditions que doivent remplir les institutions financières pour obtenir une licence.

De plus, la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs et intervenants des institutions de microfinance est recommandée afin d'éviter les doubles emplois et la concurrence négative entre celles-ci.

Plusieurs Etats ont déjà entrepris l'élaboration d'un cadre législatif adapté aux réalités du microcrédit, mais beaucoup reste à faire.

Dans les pays industrialisés, l'effort doit également porter sur des réformes réglementaires propres à encourager le développement des micros entreprises parmi les personnes les plus pauvres et notamment les femmes. À cet égard, le Sommet sur le micro crédit a fixé des directives que je soumets ici à votre attention :

1. Autoriser les entrepreneurs potentiels recevant une aide publique à accumuler des avoirs pour leur entreprise et les exempter de l'impôt sur le revenu des sociétés, revenu dont ils ont besoin pour lancer et faire fonctionner leur affaire qui leur permettra de ne plus recourir à l'aide publique et d'apporter une contribution à l'économie de leur pays et à leur communauté ;

2. Continuer, pendant une période déterminée, de verser les prestations au titre des soins de santé et les allocations pour charge de famille aux micro entrepreneurs qui peuvent se passer d'aide publique grâce à leur petite entreprise ;
3. Étudier la possibilité de modifier de nombreux programmes subventionnés par l'État sur la formation à l'emploi, le développement économique et les petites entreprises de manière à ce que le développement des micro entreprises puisse légitimement bénéficier des ressources destinées aux programmes ;
4. Constituer des « équipes spéciales intergouvernementales » entre les organismes publics de réglementation du développement économique, du commerce, de la formation à l'emploi, du logement et de l'aide publique pour créer des conditions réglementaires favorables au développement des programmes de microcrédit destinés aux pauvres. Rédiger des lois pour établir le cadre dans lequel ces réglementations seront promulguées de manière à promouvoir la coordination et la coopération ;
5. Encourager la formation de partenariat entre les institutions traditionnelles et les institutions de microcrédit pour accroître la participation des banques aux programmes de microcrédit destinés aux femmes (16).

Conclusion

Il paraît important de prendre en compte le fait que les programmes de microcrédits suppléent aux lacunes des systèmes des aides plus conventionnelles dont les bénéficiaires restent le plus souvent dépendants tandis qu'un projet de microcrédit réussi amène la personne et notamment les femmes à l'autonomie.

Toutefois, le microcrédit n'est pas la panacée car, à lui seul, il ne peut résoudre les problèmes structurels de pauvreté qui sont liés à des dysfonctionnements plus fondamentaux dont sont victimes aussi les femmes.

C'est donc conscient des limites de cet outil et soucieux d'analyser les conséquences économiques que je vous ai présenté ce rapport.

En leur qualité de principaux promoteurs du microcrédit, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux doivent établir des critères de performance rigoureux à l'intention des institutions de microfinancement afin de maximiser l'utilisation de leurs ressources et d'assurer un effet multiplicateur à l'aide ainsi accordée aux plus démunis.

Cette première approche des femmes et microcrédit en Francophonie devrait permettre de proposer quelques pistes de réflexion et d'action afin d'assurer au sein de la Communauté des États francophones le plein développement de cet instrument, de garantir la pérennité des institutions qui s'y consacrent et de procurer une autonomie croissante aux bénéficiaires des programmes de microcrédit.

Bibliographie :

1. The People's Rural Development Association (PRDA) du Sri Lanka, par Sunimal FERNANDO, in "Le processus de capitalisation des organismes de développement du secteur informel du Tiers-Monde", RAFAD, cahier No 3, mai 1995 et de SOUZA, Etude Bangladesh, FIDA Rome, 1997.
2. "PRO EMPRESSA, Juntos creamos riqueza", plaquette-rapport général, 1999
3. "En Amérique Latine, les banques des pauvres montrent leurs limites", Nicole BONNET, in Journal Le Monde du mardi 16 novembre 1999, p.6
4. "Les petits projets de développement", Marie Christine GUENEAU, Harmattan
5. "Impact et durabilité des garanties bancaires", Fernand VINCENT, RAFAD Genève, 1998
6. Rapport d'activités 2005, Fondation RAFAD Genève et "Le risque dans l'attribution de garanties bancaires aux organisations de développement du secteur informel du Tiers-Monde", RAFAD, Cahier No 2, mai 1995
7. "Le regard intéressé de Wall Street", Jean Loup MOTCHANE, in Le Monde diplomatique, Paris, avril 2005. p.20-21
8. "Les chemins et les défis de la croissance pour les institutions de la microfinance en Amérique Latine", Robert PECK- CHRISTEN, C/GAP, Banque Mondiale, Washington, 2004. Dominique Gentil, "les avatars du modèle Grameen Bank", Revue Tiers Monde, t. XXXVII, n°145, janvier-mars 1996, p.127.
9. Rapport commission des Affaires parlementaires APF 1999